

Conditions générales de vente de Duresco GmbH, Witterswil

1. Validité

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux ventes de la société Duresco GmbH, Benkenstrasse 250, CH-4108 Witterswil, Suisse (ci-après "Duresco").

Toute disposition dérogatoire ou supplémentaire, en particulier les conditions générales d'achat fixées par l'acheteur, ne sont valables que si elles ont été arrêtées par écrit.

2. Cas de force majeure

Duresco n'est pas responsable de la non-exécution de ses obligations due à des cas de force majeure. Par "cas de force majeure", il faut entendre des événements que Duresco ne peut écarter, en dépit de l'attention commandée par les circonstances, tels que les phénomènes naturels, les événements belliqueux, explosions, incendies, grèves, boycottages et mesures ou omissions administratives.

3. Modalités de paiement

Convention contraire écrite réservée, toutes les factures doivent être réglées dans leur intégralité dans les 30 jours qui suivent leur établissement. Un intérêt moratoire est appliqué à tout montant non réglé dans les délais; le taux d'intérêt est égal au taux de crédit sur compte courant appliqué aux débiteurs de première classe majoré de 2 %, auquel s'ajoutent tous frais et commissions y afférent, conformément aux pratiques du pays dans la monnaie duquel la facture est établie. Aucunes déductions, de quelque nature qu'elles soient, ne sont admises. Les délais de paiement doivent être respectés même en cas de contestation sur la qualité.

4. Délai de livraison

Le délai de livraison convenu repose sur les conditions existantes lors de la commande, sous réserve de conditions normales de fabrication et d'approvisionnement de matériel. Duresco n'est pas responsable des retards de livraison sans faute notoire de sa part ou indépendants de sa volonté.

Si le client commande des marchandises selon des spécifications particulières, il doit admettre un éventuel retard de livraison lié à des difficultés de produire selon ses spécifications.

5. Garantie et Responsabilité

Les réclamations doivent être adressées et justifiées par écrit au plus tard dans les dix jours après réception de la marchandise. A condition que le délai de réclamation ait été respecté, Duresco se porte garante de la marchandise défectueuse. Duresco est habilitée à se libérer de toute autre obligation envers l'acheteur si elle remplace immédiatement la marchandise par une marchandise conforme et de même nature.

Si Duresco ne remplace pas la marchandise, l'acheteur a le droit de faire valoir ses droits de résiliation ou de réduction du prix, mais ne peut demander de dommages-intérêts.

Duresco n'est pas non plus responsable vis-à-vis de l'acheteur ou du tiers des dommages consécutifs à une utilisation, à un stockage ou à une transformation non conforme à ses indications.

6. Recommandations d'utilisation

Les recommandations d'utilisation faites par Duresco correspondent à l'état actuel de la connaissances de Duresco. Ils ne dispensent pas l'acheteur d'effectuer tout contrôle approprié des marchandises livrées par Duresco en vue de leur utilisation et des procédés envisagés. L'application, l'utilisation et la mise en oeuvre des produits s'effectuent en dehors du contrôle de Duresco et relèvent par conséquent de la responsabilité exclusive de l'acheteur. Les éventuels droits de protection intellectuelle appartenant à des tiers sont à respecter par l'acheteur.

7. Protection des données

Pour plus d'information concernant la protection des données, référence est faite à la déclaration de protection des données, émise séparément par le vendeur. L'acheteur confirme la réception de la déclaration de protection des données et garantie l'information des employés concernés des droits relatifs à cette déclaration de protection des données.

8. Droit applicable

Les présentes conditions de vente et les contrats de vente relèvent du droit Suisse en exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions fixées ci-dessus se révélaient inapplicables, les autres conserveraient néanmoins leur plein effet.

9. Juridiction

Le lieu d'exécution pour la livraison est le lieu d'expédition, le lieu d'exécution pour le paiement est Bâle.

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions sera soumis au tribunal de Bâle, ou tout autre tribunal compétent choisi par Duresco.